



Procès-verbal

De la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU MARDI 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

Présents : Bruno CLIQUOT, Christophe COURTINE, Christine FAYE, Daniel GREINER, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Véronique PILLAT, Martine POURRAT, Yves SEVENIER

Absent :

Procuration : Laurent MISSONIER pouvoir à Daniel MAGAUD

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h45.

Madame le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- Création de poste
- Parcelles Mme TOURNEBIZE
- DM Budget
- Bornage
- Eau et assainissement
- Festivités de l'été
- Permanence Elections Européennes

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Christophe COURTINE est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 2 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Création de poste

Madame le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe de catégorie C à 14/35^{ème} pour accroissement temporaire d'activité de l'employé communal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer sur la commune de Saint-Bonnet-le-Bourg un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe catégorie C à compter du 1^{er} juin 2024 et charge Madame le Maire de transmettre sa décision au CDG63.

Madame le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la création à compter du 1^{er} juillet 2024 d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions d'agent de maîtrise du service technique.

Parcelles Mme TOURNEBIZE

Madame le Maire informe les élus, que Mme TOURNEBIZE Madeleine propose de vendre les parcelles suivantes à la commune de Saint-Bonnet-Le-Bourg au prix de 0.35€ le m².

<i>Section</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Contenance (m2)</i>
C	87	4 157
ZI	102	2 650
ZI	189	2 350
ZI	191	12 380
TOTAL		21 537

Après concertation, le conseil municipal à l'unanimité accepte d'acquérir les parcelles ci-dessus au prix de 0.35€ le m² soit pour un montant de 7 537,95€.

DM Budget

Madame le Maire informe les élus de la nécessité de voter une décision modificative au budget Eau 643, afin de porter les crédits nécessaires, en section de fonctionnement, au chapitre 011 et 65. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	200€			
Total D 011 : Charges à caractère général	200€	0€	0€	0€
D-6541 : Créances admises en non-valeur		200€		
Total D 65 : Autres charges de gestion courante		200€		
TOTAL FONCTIONNEMENT	200€	200€		
TOTAL GENERAL		0€		0€

Frais de Bornage

Madame le Maire, fait part aux élus de la demande écrite d'un habitant en date du 1^{er} mai 2024. Celui-ci souhaite que la commune prenne en charge pour moitié les frais de géomètre facturés par la société GEOVAL, concernant sa demande de bornage de la parcelle ZI 121 qui lui appartient.

Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande. En effet, les frais de bornage sont toujours pris en charge par le demandeur.

Eau et assainissement

Madame le Maire fait la lecture aux élus du courrier de M. le Président de la CC ALF concernant la proposition de scénarios pour la réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.

Suite à sa rencontre avec M. Joël Mathurin (Préfet du Puy-De-Dôme), M. Forestier Daniel (Président de la CC ALF) annonce que, lors du transfert de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026, l'autorité organisatrice sera la CC ALF sur l'ensemble de son territoire et ce pour les deux compétences, à l'exception des périmètres historiques

du SIAEP de la Faye, de la commune de Condat-les-Montboissier et de l'intégralité de la commune de la Chapelle-Agnon.

Festivités de l'été

Madame le Maire présente le planning des festivités qui auront lieu tout l'été dans notre commune, organisé par la mairie et les associations de la commune : le comité des fêtes, les chasseurs et l'ACS.

Dimanche 23 juin : Randonnée des écoles à Doranges (organisé par le RPI)

Samedi 29 juin : Méchoui des chasseurs

Dimanche 30 juin : Rand'Auvergne Spéciale à l'Escouty (Buvette organisé par les Chasseurs et le Comité des Fêtes)

Tous les jeudis de juillet et août : Marché d'été « Saint-Bonnet'stival de 18h à 20h (animations, buvette, restauration rapide, organisé par l'ACS)

Samedi 6 juillet : Course la Cyclo les Copains (circulation, organisé par l'ACS)

Dimanche 21 juillet : Course les Monts du Hauts-Livradois (Organisé par l'ACS, le Comité des Fêtes)

26 27 28 juillet : Fête patronale (L'ACS, Les Chasseurs, Le Comité des Fêtes)

Le 26 juillet : Concert à l'église « Les Turbulents »

Le samedi 27 juillet : Concours de pétanque, ball-trap, bal

Le dimanche 28 juillet : Vide-grenier, messe (à confirmer), apéritif offert par la municipalité, repas, animation, ball-trap, feu d'artifice, bal

Permanence Elections Européennes

Le conseil municipal valide le tableau des horaires de permanences pour les Elections Européennes qui se dérouleront le dimanche 9 juin, établi par la secrétaire de mairie.

Divers

- Cimetière

Madame le Maire rappelle aux élus que l'arrêté du 15 janvier 2021 a élargi l'interdiction de produits phytosanitaires à partir du 1^{er} juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières, stades et autres lieux de vie. Il devient difficile pour l'employé communal d'entretenir le cimetière sans l'usage de ces produits. Elle rappelle également que la loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 a défini un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour lutter contre l'imperméabilisation des sols. La végétalisation des cimetières est préconisée.

Madame le Maire propose aux élus de laisser en herbe les allées du cimetière et les informe de la nécessité d'acheter un coupe bordure pour nettoyer entre les tombes. Elle présente un devis réalisé par l'entreprise Maltrait motoculture pour un montant de 309 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de végétaliser le cimetière et d'acheter le coupe bordure.

- Travaux de voirie

Madame le Maire informe les élus que les travaux de voirie conduit par l'entreprise COLAS commenceront fin août début septembre.

Fin de la séance à 23h00

Véronique HAUVILLE,
Maire



Christophe COURTINE
Secrétaire de séance

